

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE



DATE de CONVOCATION
26 JUIN 2018

DATE d'AFFICHAGE
10 JUILLET 2018

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 32
Votants : 34

L'an deux mille dix-huit,
le 3 juillet à dix heure,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Parc de Branféré à Le Guerno en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaients Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BRÉGER, - Joseph BROHAN, - Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaients Absents Excusés : MM. Daniel BOURZEIX, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - Mireille LUCAS, - M. Pierre PRAT

Mme Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à M. Jean-Pierre PRUNAUT
Mme Mireille LUCAS donne pouvoir à M. Christian DROUAL

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Odile ORJUBIN a été élue Secrétaire.

DELIBERATION N°77-2018 – ADMINISTRATION GENERALE – SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES 2018

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, rappelle que par délibération n° 42-2018 du 10 avril 2018, le Conseil Communautaire a décidé d'apporter son soutien à divers acteurs du territoire à travers le versement de subventions.

Depuis, la Communauté de Communes a été sollicitée par la section du canton de La Roche-Bernard du Syndicat Professionnel des Jeunes Agriculteurs 56 pour participer au financement de l'organisation de la Fête Départementale de l'Agriculture. Cette manifestation, qui se déroulera les 18 et 19 août 2018, se tiendra sur un terrain de la commune de Théhillac, en limite de la commune de Saint-Dolay. Au regard de la proximité de cette commune avec le territoire d'Arc Sud Bretagne, les membres du Bureau communautaire proposent le versement d'une subvention d'un montant de 2 000 €. Il est rappelé que par délibération n° 70-2013 du 2 juillet 2013, le Conseil Communautaire avait apporté son concours à hauteur de 4 000 € pour la même manifestation, organisée par la section du canton de Muzillac, qui s'était déroulée sur la commune d'Ambon.

Par ailleurs, le Comité Départemental du Tourisme (Morbihan Tourisme) a proposé aux EPCI un plan d'actions opérationnelles axé principalement sur la valorisation marketing et la promotion touristique de son territoire. A ce titre, il sollicite une participation pour le financement de ces actions fixée à 2 500 € en 2018 pour la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Enfin, l'Association Terre en Vie organise la foire « La Bio en Fête » en septembre sur la commune de Muzillac. La thématique retenue en 2018 est « Objectif Zéro Déchet et Recyclage ». Elle sollicite la Communauté de Communes pour une subvention lui permettant de proposer des animations et une

Envoyé en préfecture le 11/07/2018

Reçu en préfecture le 11/07/2018

Affiché le

ID : 056-200027027-20180703-DELIB_77_2018-DE

exposition s'inscrivant dans la prévention des déchets. A ce titre, il est proposé de lui attribuer une subvention de 750 €.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** le versement des participations et des subventions diverses pour l'exercice 2018 de la manière suivante :

- **A l'article 6574 :**

- Syndicat Professionnel des Jeunes Agriculteurs 56 : 2 000 €
- Morbihan Tourisme : 2 500 €
- Association Terre en Vie : 750 €

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 10/07/18
Le Président,

